



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CAPERN – 020M
C.P. – P.L. 11
Société du
Plan Nord

Le 28 octobre 2014

Madame Nicole Léger
Présidente de la Commission de l'agriculture,
des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.117
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Commentaires de l'Union des municipalités du Québec sur le projet de loi n° 11

Madame la Présidente,

L'UMQ souhaite faire part de ses commentaires aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles dans le cadre des consultations particulières concernant le projet de loi n° 11, *Loi sur la Société du Plan Nord*.

Tout d'abord, l'UMQ tient à souligner que le projet de loi 11 répond globalement aux préoccupations de ses membres. Les municipalités situées au nord du 49° parallèle ont de grands besoins présents et futurs et l'arrivée d'un partenaire qui les accompagnera dans leurs projets résultant du Plan Nord est vue comme un signe de la volonté gouvernementale de venir en aide aux communautés nordiques.

Les municipalités sont confrontées quotidiennement aux effets du Plan Nord. Les élus municipaux sont donc les mieux placés pour conseiller la Société du Plan Nord de manière à optimiser son efficacité et son efficience. L'UMQ demande donc que les municipalités soient considérées comme des partenaires à part entière dans l'élaboration et l'exécution des différents projets mis en branle par la Société du Plan Nord sur leur territoire respectif.

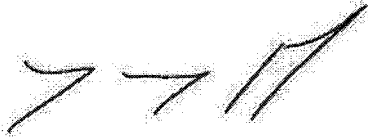
De plus, l'article 3 du projet de loi n° 11 prévoit que : « La Société a son siège social à l'endroit déterminé par le gouvernement. » L'objectif de la création de la Société du Plan Nord est d'être le guichet unique de l'appareil gouvernemental afin de simplifier les processus et démarches autant pour l'industrie minière, les fournisseurs de services qui désirent participer aux projets du Plan Nord que les municipalités qui sont en première ligne et doivent offrir des services de qualité à la population sur leur territoire. Il est impératif que ce guichet unique soit aisément accessible aux différents acteurs du Plan Nord et la seule manière d'assurer cette proximité est par une présence marquée sur le terrain. De manière à faciliter les communications en offrant un service de proximité au plus grand nombre d'acteurs municipaux, l'UMQ demande que la Société du Plan Nord ait des bureaux régionaux en différents endroits du territoire. Il serait de plus souhaitable que son siège social se trouve au nord du 49° parallèle.

Les municipalités au nord du 49^e parallèle ont connu d'intenses pressions sur leurs infrastructures causées par l'afflux accéléré de travailleurs. Cependant, une grande partie de ces nouveaux arrivants ne participent que peu à l'apport de revenus fonciers, principale source financière des municipalités. Un grand nombre de travailleurs ne résident pas sur le territoire des municipalités et n'y demeurent que pour la période de travail pour ensuite retourner plus au sud. Les municipalités se trouvent donc à devoir entreprendre de coûteux projets de mise à niveau de leurs infrastructures sans pour autant voir leurs recettes foncières augmenter en conséquence. L'UMQ demande donc que, conformément au troisième alinéa de l'article 5, la Société du Plan Nord devienne un partenaire de premier plan pour les municipalités dans l'élaboration des projets d'infrastructures et qu'elle contribue financièrement à la réalisation de ces projets, pouvoir qui lui est conféré par la section III du projet de loi.

De plus, les municipalités demandent à ce que l'évaluation des besoins et l'accompagnement par la Société du Plan Nord dans la réalisation des projets débute dans les meilleurs délais. Il est impératif de ne pas se retrouver en mode réaction, mais plutôt d'être proactif dans cette situation.

En espérant que ces commentaires seront utiles aux membres de la Commission dans la poursuite de leurs travaux sur ce projet de loi, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

La présidente
et mairesse de Sainte-Julie,



Suzanne Roy

c.c. M. Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

M. Pierre Arcand, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord

M. Pierre-Luc Turgeon, secrétaire de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles